



Ensemble pour l'Avenir

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION ETHIQUE ET INCIVILITES REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

PAGE 1/3

Présents

Président : M. BLATT Daniel.

MM. BONNET Jean-François – FAURIE Didier - TREMOUILLE Serge - PENEDO Mikaël - DECHERF Damien (visio) - HADDOU Kader - LACOMBE Alain (invité).

Excusés

Mmes TRONCHE Adeline

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel (Article 35 des RG du District de Football de la Corrèze) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux.

1/ RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION ÉTHIQUE ET INCIVILITES

Un rappel des différents modes et moyens de fonctionnement de la Commission Éthique et Incivilités a été effectué.

- Enregistrement des incivilités sur les terrains et hors terrain en Corrèze
- Prise de contact et accompagnement des clubs (tél., visio, visites)
- Mise en place de caméra sur arbitre lors des prochaines rencontres ciblées et/ou demande de délégués si nécessaire
- Invitation en visio ou convocation en présentiel au District des présidents de clubs.
- Transmission des dossiers à la Commission de discipline, si nécessaire, pour application du règlement sur la police des terrains
- Transmission des dossiers à la cellule de la préfecture, si nécessaire
- Traçabilité des indicateurs et des incivilités par club afin de mesurer leur évolution sur plusieurs saisons

Présentation du nouveau tableau d'enregistrement des incivilités par Didier FAURIE.

Il a notamment été rappelé qu'un dossier peut, à tout moment, être transmis à la Commission de Discipline, afin que celle-ci puisse examiner les faits et, le cas échéant, prononcer une sanction en cas d'incivilité ou de récidive.

2/ REFLEXION SUR LES SANCTIONS POSSIBLES

Plusieurs pistes de sanctions ont été évoquées au cours de la réunion :

- Convocation au District ;
- Retrait de points ;
- Sanctions financières ;
- Inversion d'une rencontre ;
- Huis clos ;
- Obligation d'un encadrement renforcé, à la charge du club concerné ;



Ensemble pour l'Avenir

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION ETHIQUE ET INCIVILITES REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

PAGE 2/3

- Sanctions à caractère éducatif, telles que la participation à un stage citoyen ou à une formation obligatoire.

Une vérification devra être effectuée concernant la possibilité juridique et réglementaire de mettre en œuvre ces différentes sanctions, ainsi que leurs modalités d'application.

3/ POLICE DES TERRAINS

La Commission souhaite également engager une réflexion sur la Police des terrains, afin de travailler sur les moyens permettant de prévenir et de mieux gérer les comportements incivils lors des rencontres.

4/ CHALLENGE DU FAIR-PLAY

Les membres ont également échangé sur les difficultés rencontrées concernant les critères actuels d'attribution du Challenge du Fair-Play.

Il a été décidé que Kader HADDOU pilotera un groupe de travail chargé de réfléchir à de nouveaux critères d'attribution, plus adaptés et permettant une évaluation objective du Fair-Play.

5/ TRANSMISSION DES INFORMATIONS

Afin d'améliorer le suivi des incivilités et le travail de la commission, il a été convenu que :

- La Commission Éthique et Incivilités pourra recevoir les procès-verbaux de la Commission de Discipline ;
- La Commission Éthique et Incivilités pourra également avoir accès à l'ensemble des feuilles de match.

Ces éléments permettront à la commission de disposer d'une meilleure visibilité sur les incidents et les comportements signalés au cours des rencontres.

6/ SUITES A DONNER

Les principaux travaux à poursuivre sont donc :

- Vérifier le cadre juridique et réglementaire des différentes sanctions envisagées (CD Discipline)
- Poursuivre la réflexion sur la Police des terrains (CD Discipline)
- Travailler sur les nouveaux critères du Challenge du Fair-Play, sous la responsabilité de Kader HADDOU.
- Mettre en place les modalités permettant la transmission des PV de Discipline et des feuilles de match à la Commission Éthique et Incivilités.

7/ ÉTUDE DES DOSSIERS EN COURS



Ensemble pour l'Avenir

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION ETHIQUE ET INCIVILITES
REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

PAGE 3/3

8/ ÉVOLUTION DU FONCTIONNEMENT DE LA CAMERA EMBARQUEE SUR L'ARBITRE

Nous avons également évoqué une évolution du fonctionnement de la caméra embarquée sur l'arbitre.

À titre d'essai, nous proposons que l'arbitre gère seul la caméra lors d'une rencontre, sans être accompagné par un délégué.

Nous avons obtenu la validation de la CDA pour mettre en place cet essai. Il conviendra de définir les modalités pratiques pour la récupération de la caméra au District avant la rencontre, ainsi que son retour au District après le match, afin de pouvoir récupérer et visionner les images.

Il conviendra également de voir avec la CDA pour choisir le ou les arbitres qui participeront à cette phase d'essai.

Le Président de la commission
Daniel BLATT